



fr.chabad.org

Perspectives sur l'autorité

Policiers ou conseillers?

Une des problématiques du monde actuel est la question de l'autorité. Au sein de la communauté juive, celle des rabbins et du Beth Din est souvent contestée. Partout dans le monde, il y a des segments de la population qui rejettent l'autorité du système judiciaire. Cela conduit à l'anarchie, au crime organisé, au chaos.

La venue du Messie, par définition, amènera une ère où cette situation changera pour toute l'humanité. Le peuple juif observera comme il convient les 613 mitsvot, et les non-juifs observeront les Sept Lois Noahides.¹ Tout les êtres humains, où qu'ils se trouvent, deviendront de paisibles citoyens respectueux des lois. Comment cette transformation est-elle censée s'opérer ? Y aura-t-il une police omniprésente pour s'assurer que personne ne désobéira ?

Lire la suite

Un commentaire du Rabbi de Loubavitch peut nous aider à y voir clair. La lecture de la Torah de cette semaine, Choftim, commence par parler de choftim, des « juges », et de chotrim, des « policiers ». C'est le commandement de nommer des juges et des policiers dans la Terre d'Israël. En effet, dans les temps qui précèdent l'ère messianique, non seulement avons-nous besoin de juges pour nous dire ce qu'est le droit, nous avons également besoin de la police pour veiller à ce qu'il soit appliqué.

Concernant l'atmosphère qui prévaudra à l'ère messianique, en revanche, voici ce que dit un verset d'Isaïe (1, 26) : « Je rétablirai vos juges comme auparavant et vos conseillers comme au début. » Ce verset parle de juges et de conseillers, mais ne fait pas mention de la police. La raison en est que dans le temps messianiques, il n'y aura plus de police pour faire respecter la loi. En lieu et place, il y aura des « conseillers ». Pourquoi cela ?

Il existe deux types bien différents d'autorité : celle d'un juge, d'une part, et celle d'un conseiller, un « yo'ets », d'autre part. Quand le juge donne une injonction à une personne, il se peut fort que celle-ci ressente que le juge n'est préoccupé que de la loi et non pas d'elle-même en tant que personne. C'est pourquoi les gens éprouvent souvent du ressentiment vis-à-vis de

l'autorité, allant parfois jusqu'à se rebeller. La police est donc nécessaire pour veiller à ce que les gens respectent la loi.

Un yo'ets, en revanche, est quelqu'un dont on ressent que l'intérêt est avant tout celui de la personne qu'il conseille. Dès lors, on suit son conseil non pas par obligation, mais parce que l'on ressent que c'est la meilleure solution pour soi-même.

L'époque du Machia'h sera caractérisée par cette sorte d'autorité. Les gens voudront suivre ses conseils, car ils auront le sentiment que c'est ainsi qu'ils trouveront la réponse à leurs besoins personnels.

Ce leadership personnalisé se combinera avec celui du juge, de sorte que nous bénéficierons également de la dimension supérieure et transcendante de la loi. Le conseiller nous aidera à réaliser que le juge est, lui aussi, préoccupé par le bien de l'individu.

Quelle est la nature de la Rédemption future ? Dans un sens, la découverte de chaque personne qu'il ou elle est au centre de l'existence, et que l'enseignement de D.ieu lui est donné comme voie vers l'harmonie. Ceci changera le paradigme de l'autorité : elle sera désormais quelque chose de bon, aussi bien intrinsèquement que dans la manière dont elle sera perçue par les hommes, amenant ainsi la paix et la plénitude au monde.²

NOTES

1. Ces lois sont des règles civilisationnelles de base : l'interdiction de l'idolâtrie, du blasphème, du meurtre (y compris l'avortement et l'euthanasie), l'adultère (ainsi que l'inceste et l'homosexualité), le vol, la cruauté délibérée envers les animaux et le devoir de mettre en place des tribunaux pour gouverner la société de façon juste et conforme à ces préceptes.

2. Sefer HaSi'hot 5751, p. 780.